



HAL
open science

Approche archéologique du lion pour la Syrie du IV^e au II^e millénaire

Jean-Olivier Gransard-Desmond

► **To cite this version:**

Jean-Olivier Gransard-Desmond. Approche archéologique du lion pour la Syrie du IV^e au II^e millénaire. *Akkadica*, 2010, 131 (2), pp.145-163. hal-04258551

HAL Id: hal-04258551

<https://hal.science/hal-04258551>

Submitted on 1 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Approche archéologique du lion pour la Syrie du IV^e au II^e millénaire¹

Dr. Jean-Olivier GRANSARD-DESMOND

Réaliser une étude archéologique sur le règne animal n'est pas chose aisée car, malgré la quantité, les ouvrages et les articles ayant traité le sujet ont souvent omis une phase primordiale de la démarche cognitive : le passage obligé par la zoologie et l'archéozoologie. Et si la nécessité de se fonder sur une approche naturaliste afin de travailler sur des données purement anthropiques peut apparaître surprenante aux yeux de certains, elle est cependant indispensable.

Par exemple, comment analyser des images d'animaux si on ne connaît ni les traits caractéristiques de l'animal, ni sa relation avec l'homme ? Les travaux de B. Lion et C. Michel² avaient, d'ailleurs, déjà commencé à mettre en évidence la nécessité d'utiliser des informations zoologiques afin de mieux comprendre comment et pourquoi les hommes ont représenté ou utilisé tel ou tel animal. Ces travaux ont le mérite de la rigueur et de la logique propres à toute démarche scientifique : l'identification repose alors sur des bases factuelles assurées, et non plus sur un consensus voulant qu'une image qui ressemble à un lion représente ledit animal comme cela est souvent considéré dans la littérature archéologique (catalogues des monographies de sites ou études générales sur l'animal) publiée à ce jour. Malheureusement, aucun travail d'ensemble n'a été réalisé sur le sujet car il impliquerait de reprendre la majorité des études réalisées à ce jour. Notre travail ainsi que ceux de B. Lion et C. Michel restent donc, pour le moment, des démarches isolées³.

Le présent article ne permettant pas une étude exhaustive du règne animal de la Syrie pour la période s'étendant du IV^e au II^e millénaire, nous nous contenterons d'étudier un animal en particulier, étant entendu que nous ne pouvons présenter qu'une synthèse étayée de quelques exemples. Si, plus que le taureau qui bénéficie d'une iconographie tout aussi foisonnante, notre choix s'est porté sur le lion, c'est que la nature sauvage de ce dernier permet une étude quasi exhaustive en fort peu de temps. En effet, la présence du lion sur un site d'occupation humaine ne peut être que le résultat d'un acte volontaire dégage de tout intérêt alimentaire, ce qui explique le peu de restes osseux mis au jour sur les fouilles et donc la facilité à rassembler ces informations. De même, le motif iconographique du combat et les textes sont peu prolixes au sujet du félin. Ainsi, outre la glyptique dont la redondance des schémas autorisait la sélection de quelques échantillons typiques, l'ensemble des informations archéozoologiques (vestiges osseux et tracéologie) et épigraphiques⁴ (mentions textuelles) pouvait être traité globalement en plus des informations archéologiques (contexte et analyse des formes du matériel) et iconographiques (représentation et composition). La quantité d'informations nous oblige, là encore, à une sélection, car il semble inintéressant de fournir un aperçu du travail qui serait par trop général. Se concentrer sur un aspect de la question paraissait plus utile afin que la démarche intellectuelle et les résultats soient clairement présentés, et c'est sur l'approche archéologique proprement dite que le sujet est centré. Il s'agira donc de mentionner les recherches effectuées sur la zoologie

¹ - Le présent travail est issu en partie de ma thèse intitulée *L'animal et les croyances en Syrie à l'Âge du Bronze : le cas des félins et des bovins* soutenue à l'EPHE IVe section sous la direction de J.-Cl. Margueron en 2006. Conscient que notre notion de « pays » du 21^{ème} s. ne s'applique pas pour les périodes nous intéressant, nous y avons entendu la Syrie comme l'aire géographique correspondant aux limites politiques actuelles du fait des distinctions culturelles d'avec ses voisins que nous ne pouvons développer ici. Pour ce qui touche à la méthodologie, il est à noter qu'elle se fonde sur la théorie de la médiation de Jean Gagnepain adaptée par Ph. BRUNEAU et P.-Y. BALUT (1997). Ne pouvant en présenter le détail, le lecteur voudra bien se reporter, dans l'ordre, aux parag. 35, p. 62-63 et 92, p. 110, ainsi qu'aux parag. 89, p. 108 et 102, p. 119 pour les notions abordées plus loin. Merci à Chris Esnault, Pierre Gontier et Béatrice Muller-Margueron pour les conseils et les corrections qu'ils ont bien voulu apporter à cet article.

² - B. LION et C. MICHEL, 1997 et 2000 ; B. LION, C. MICHEL et P. NOËL, 2000.

³ - À noter que le problème est encore plus fort en égyptologie où aucune recherche sur la faune n'inclut les données de la zoologie telles que nous les présentons (Cf. J.-O. GRANSARD-DESMOND, 1999).

⁴ - Une présentation sommaire des données textuelles a été publiée dans J.-O. GRANSARD-DESMOND, 2001.

du lion, et par là-même les données archéozoologiques fournies par E. Vila et D. M. Bate. Une fois assuré de l'existence du lion en Syrie dans l'Antiquité et après s'être accordé sur sa forme (espèce), il nous sera possible d'entreprendre le catalogue des *objets*⁵ étudiés à travers le filtre de l'analyse du support et du contexte archéologique.

ZOOLOGIE ET ARCHEOZOOLOGIE DU *PANTHERA LEO*

Le lion, comme le léopard et le chat, appartient à la famille des félins. Cependant, chacun possède des caractères propres qui l'éloignent de ses cousins. Le détour zoologique se révèle donc impératif afin de ne pas confondre le lion avec les autres espèces et d'aider à mieux comprendre ce qui a poussé à la représentation qu'on lui connaît. La grille d'identification intégrera autant les caractères physiques que comportementaux. De plus, on brosera un tableau rapide des autres animaux de la famille afin d'inclure la possibilité d'un raisonnement de type exclusif⁶. Précisons que nous allons nous appuyer sur des études ne remontant pas avant les années 60, période à laquelle de véritables études scientifiques ont pu être menées grâce à la création de parcs nationaux⁷. Ce type d'institution permet une approche efficace de l'animal ce qui améliora grandement la connaissance de son écologie⁸. Il est alors légitime de se demander sur quoi se basaient auparavant les identifications physiques, et surtout comportementales, issues de l'analyse d'un élément artistique.

Notions de zoologie

Avant de procéder à l'énumération des caractères du lion et de sa famille et afin d'éviter des confusions dans la terminologie, il est nécessaire d'expliquer les quelques notions fondamentales de zoologie qui seront implicites dans la suite de l'article.

Les trois états du règne animal

Trop souvent, le sens « domestiquer » a été confondu avec celui d'« apprivoiser »⁹. Or le règne animal, du fait de l'intervention humaine, connaît trois, et non deux, états bien distincts. Le premier correspond à l'animal évoluant dans son milieu naturel, loin de toute intervention humaine. On parle alors d'animal *sauvage*. Dès l'instant où l'homme intervient, l'animal est enlevé à son environnement pour entrer au service de l'homme. Deux cas peuvent se présenter. L'animal ne coopère que sous la contrainte et chaque individu requiert un travail de dressage quelle qu'en soit la forme. On parle d'animal *apprivoisé* ou *dressé*, c'est le second état. Un animal apprivoisé garde plus ou moins son comportement naturel et ses facultés¹⁰. Si

⁵ - La dénomination « objet » a été choisie pour ne pas restreindre les informations. Si le mot « support » lui avait été préféré, le contexte archéologique n'aurait pu être adjoint. Le « support » ne désigne que les qualités techniques de l'objet : récipient, anse, bois pour un usage quotidien suivant le pays, etc.

⁶ - La logique exclusive intègre la donnée négative équivalente à la formule : tel critère absent fait qu'il ne peut s'agir de... Pour prendre un exemple concret : le loup est absent de la faune africaine (donnée négative) or il y a du chien en Égypte et le chien est un loup domestiqué donc il vient d'ailleurs, ce qui implique des relations avec des pays étrangers (Cf. J.-O. GRANSARD-DESMOND, 1999). Il faut préciser que l'absence doit être effective.

⁷ - G. Schaller est le premier à avoir bénéficié de l'environnement d'un parc national (celui du Serengeti en Tanzanie) pour son travail effectué de 1966 à 1969.

⁸ - Pour plus d'informations, cf. J. A. RUDNAÏ, 1973.

⁹ - L'ouvrage de C. de Wit en donne un bon exemple quand il écrit (C. de WITT, 1951, p. 10) : « [...] déjà des lions en ivoire de la 1^{ère} dynastie portent un collier. [...] Nous en tirons la conclusion que ces objets représentent des lions domestiqués ». Or le port du collier n'implique pas la domestication qui entraîne des transformations anatomiques, absentes chez le lion, à la différence du loup quand il est devenu chien (cf. à ce sujet J.-O. GRANSARD-DESMOND, 2002). Il n'est pas rare de rencontrer, encore aujourd'hui, pareille confusion malgré l'effort des zoologues et des archéozoologues pour préciser ce rapport de l'homme à l'animal (Cf. A. GAUTIER, 1988, p. 27-29).

¹⁰ - Ce d'autant plus qu'il ne ressent pas forcément la présence de l'homme. Les abeilles sont des animaux apprivoisés qui ne prennent « conscience » de la présence humaine que lorsque celui-ci vient travailler sur la ruche.

l'animal est de nature grégaire, l'intervention anthropique va avoir de fortes chances de produire une nouvelle espèce en modifiant, outre le comportement de l'animal, son anatomie. On parle dès lors d'animal domestiqué, c'est le dernier état. L'animal devient entièrement dépendant de l'homme.

Bien entendu la connaissance de ces états est infiniment plus complexe. Toutefois, même simplifiée, cette brève explication semblait nécessaire pour aborder correctement le problème du rapport à l'animal sous-entendu par toute activité artistique. Ainsi, le lion fait partie des animaux qu'il est possible d'appivoiser mais qu'il est impossible à ce jour de domestiquer¹¹.

Phylogénétique des félins¹²

La phylogénétique correspond à l'arbre généalogique de toute espèce animale. À l'intérieur de cet arbre, la famille des *Felidae*, branche de l'ordre des *carnivora* et du sous-ordre des *aeluroidea* (groupe des chats), comprend la sous-famille des *Felinae* dans laquelle le genre *Panthera* regroupe quatre espèces : le lion (*Panthera leo*¹³), le léopard (*Panthera pardus*), le tigre (*Panthera tigris*) et le jaguar (*Panthera onca*). Les animaux de la famille des *Felidae* sont reconnaissables au nombre de doigts présents aux pattes antérieures et postérieures (respectivement, 5 et 4) bénéficiant de griffes rétractiles. Ensuite, l'hyoïde flexible permettant le rugissement différencie le genre *Panthera* du genre *Uncia*. Pour terminer, c'est la grosseur des os qui permet de séparer l'espèce *Panthera leo* (lion) des autres¹⁴. Quand bien même les dénominations de *Panthera leo persica*, *Panthera leo goojratensis*, etc. sont utilisées pour désigner différentes sous-espèces de lions, on se rangera à l'avis de B. Bertram¹⁵ qui remarque que les critères de classification ne sont pas en nombre satisfaisant. Cette dénomination sera néanmoins conservée comme outil de localisation ou de provenance. Ainsi, *Panthera leo goojratensis* désignera le lion indien et *Panthera leo persica*, le lion d'Asie.

Par la phylogénétique, on se rend compte que le lion peut s'accoupler avec le léopard, le tigre ou le jaguar et inversement. Cependant, le zoologue M. Tranier¹⁶ fait remarquer que, en dehors du couple lion mâle - tigresse, il est très délicat d'obliger les autres espèces à se reproduire avec le lion et réciproquement. Cette facilité d'association entre lion et tigre est certainement à mettre en relation avec la parenté anatomique qui les caractérise. Quoique extérieurement ces deux espèces ne se ressemblent pas, adaptées qu'elles sont à leur environnement, elles offrent pourtant un squelette identique. M. Tranier ayant fait remarquer que le lion est adapté à un climat de savane ou de steppe sèche alors que le tigre s'est acclimaté à un environnement forestier humide, c'est sur cette base, en raison de la stabilité climatique mise en évidence par D. M. A. Bate¹⁷, que sera considérée la validité des déterminations félines opérées sur les sites.

Cette dernière remarque est importante car elle indique la possibilité d'erreurs quant à la détermination d'animaux retrouvés en fouille.

Données archéozoologiques

¹¹ - Les zoos et les cirques démontrent tous les jours cet état de fait puisqu'il reste l'animal dangereux par excellence que seul le dompteur peut approcher.

¹² - Les ouvrages de A. KITCHENER, 1991 ; A. TURNER, 1997 ; B. BERTRAM, 1986 et J. A. RUDNAÏ, 1973 ont permis de rassembler les informations qui suivent.

¹³ - L'ancienne appellation *Felis leo*, attribuée par Linné en raison de la parenté qu'il constatait avec les chats (*Felis domesticus*), n'existe plus depuis que les taxonomistes ont mis en évidence des différences fondamentales entre petits et grands félins (cf. B. BERTRAM, 1986, p. 25).

¹⁴ - À la différence d'autres animaux, le crâne et la dentition sont identiques chez l'espèce *Panthera*. Les 32 dents se présentent ainsi : incisives 6/6, canines 2/2, prémolaires 6/4, molaires 2/2. Cf. J. SEIDENSTICKER et S. LUMPJIN, 1992, p. 17.

¹⁵ - B. BERTRAM, 1986, p. 26.

¹⁶ - M. TRANIER (professeur au MNHN, ancien directeur des collections), com. pers. 2003.

¹⁷ - D. M. A. BATE, dans M. E. L. MALLOWAN, 1947, p. 13.

La première archéozoologue à avoir découvert des restes osseux de lion en Syrie est D. M. A. Bate¹⁸. C'est dans le palais de Naram Sin à Tell Brak que des ossements dont la nature n'a pas été indiquée, ont été datés de 2300 av. J.-C. À sa suite, P. Wapnish¹⁹, qui ignore volontairement ou ne connaît pas cette découverte, mentionne la mise au jour de quatre ossements à Habuba Kabira. À l'image de D. M. A. Bate, il précise la chronologie, période d'Uruk (IV^e millénaire av. J.-C.) et âge du Bronze (2800-1300 av. J.-C.), mais pas la nature. Si E. Vila²⁰ est la dernière à avoir réalisé le recensement des vestiges osseux de lion en Syrie, elle est la première à faire état de la nature des os découverts.

Nous apprenons ainsi qu'une phalange II a été exhumée à Tell Sheikh Hassan et qu'un métacarpe II fut, lui, extrait du site de Tell Chuera. Chacune de ces découvertes fait l'objet d'une fiche comportant les renseignements chronologiques et spatiaux utiles. Le métacarpe II de Tell Chuera, daté du Bronze Ancien (2800-2350 av. J.-C. cal.), se situait à l'intérieur d'une occupation de type « centre urbain ». La phalange II de Tell Sheikh Hassan remonte au IV^e millénaire av. J.-C. et provient d'une occupation de type « gros village ». E. Vila précise aussi la situation spatiale générale des ossements découverts à Habuba Kabira, d'après un travail à l'époque non publié de R. Ziegler²¹, dans une occupation de type « centre urbain, bâtiment public, fortification et réseau complexe d'habitats privés ». La nature de l'espace occupé, ajoutée à celle des restes exhumés, engage E. Vila à conclure à l'utilisation de la peau²². La découverte d'humérus de lion (extrémités distales) en Syrie du Nord, comme par exemple sur le site de Gindaris, la poussait cependant à réexaminer l'hypothèse d'une importation de la fourrure malgré la présence des os de l'extrémité des membres (métapodes et phalanges). Ces ossements auraient alors voyagé avec la peau. Ce n'est qu'après l'analyse des pièces qu'E. Vila s'est rendue compte que l'une d'elles portait une légère trace de couteau (Âge du Fer). Ce résultat croisé avec une autre étude archéozoologique sur Bogazköy²³, où des traces de découpe se retrouvent sur les humérus de deux léopards (*Panthera pardus*) d'époque hittite, amène E. Vila à penser qu'il faut envisager à nouveau la possible éventualité de la consommation du lion... et des gros carnivores²⁴. Plus récemment, E. Vila²⁵ a mis en évidence, parmi les échantillons de fouilles de 1975-1976 de la résidence Nord à Ugarit, la présence d'une mandibule de lion.

Une chose est sûre, ces restes attestent bien de la présence du lion en Syrie jusqu'à la fin du III^e millénaire av. J.-C. Ils ne permettent pas toutefois de circonscrire précisément son territoire. À noter qu'ils indiquent aussi la sous-espèce qui se serait étendue dans l'ensemble du Proche-Orient²⁶ et qui correspondrait, selon les spécialistes, au lion d'Asie (*Panthera leo persicus*). Étant donné que des lions furent encore aperçus au début du XX^e siècle dans la plaine du Khabur²⁷, rien ne s'oppose à ce qu'ils aient occupé autrefois le même territoire, ni à ce qu'ils aient continué à rôder bien après le III^e millénaire dans la même zone. B. Hesse²⁸ mentionne d'ailleurs la présence de vestiges jusqu'en 600 av. J.-C. Malheureusement, il n'indique ni quels ossements sont concernés ni où ils furent mis au jour. Selon lui, il n'y aurait pas de vestiges de lions avant 3000 av. J.-C. ni après 600 av. J.-C. On peut alors se demander sur quelle documentation reposent ses affirmations. Toutefois, s'il est très probable que le lion se soit raréfié au fil du temps, cette donnée ne concerne pas les périodes concernées par cet article.

¹⁸ - *Ibid.*

¹⁹ - P. WAPNISH, 1997.

²⁰ - E. VILA, 1998, p. 82 et 155-162.

²¹ - Cité dans E. VILA, 1998, p. 157.

²² - E. VILA, 1998, p. 82.

²³ - R. VOGEL, 1954.

²⁴ - E. Vila, com. pers. 2005.

²⁵ - E. VILA, 2008, p. 173.

²⁶ - Il est impossible ici d'utiliser la référence des migrations depuis l'Afrique comme moyen de datation car celles-ci remontent, pour les plus récentes, à 55 000 ans av. J.-C. La répartition du lion au Proche-Orient durant l'Antiquité s'était donc déjà opérée.

²⁷ - Cf. M. L. E. MALLOWAN, 1947, p. 100, n. 4.

²⁸ - B. HESSE, 1995, p. 203.

Caractères physiologiques²⁹

Assuré, par des faits concrets, de la présence physique du lion en Syrie depuis le IV^e millénaire au moins et jusqu'au III^e, on peut à présent porter l'attention sur les éléments qui caractérisent cet animal. Les traits caractéristiques se révèlent d'un précieux appui pour fonder l'identification d'une documentation iconographique. Dans son article, A. Vollgraff-Roes avait d'ailleurs exprimé la critique de D. M. A. Bate à l'encontre des archéologues : « *She had a good laugh at the expense of the short-sighted archaeologist who built up their theories in the museum instead of going out and looking at nature herself.*³⁰ ».

Il ne s'agit ici en aucune façon d'une étude détaillée du fauve³¹. Seuls les caractères efficients et ceux qu'il semblait utile d'évoquer sont mentionnés. L'énumération de ces derniers s'enchaîne du général au particulier. Une brève présentation des caractères physiques des espèces vivant dans le même environnement clôture le paragraphe. Il est important en effet d'avoir quelques éléments à l'esprit si l'on souhaite se servir d'une logique exclusive.

Le premier trait caractéristique est l'unité de la robe chez le lion adulte. À la différence du tigre qui est un forestier ce qui nécessite un camouflage fait de rayures pour se fondre parmi les arbres, le lion est un animal de savane et de steppe, ce qui explique que sa robe soit unie. Adoptant des tons qui varient du jaune au brun, le lion peut mieux se confondre avec son environnement. La couleur, cependant, ne nous intéresse pas outre mesure car l'absence de polychromie dans la sculpture et la pauvreté des peintures rendent cette donnée inefficace.

La tête est la partie la plus marquante du corps chez le mâle adulte. Il est le seul parmi tous les animaux à posséder une crinière et une barbe. La crinière se présente sous diverses formes : couronne encadrant le masque du visage sur l'arrière de la tête, ou le cou et les épaules, etc.³² Pour le Proche-Orient de la fin du XIX^e siècle av. J.-C., P. Albenda³³ indique deux variantes, l'une avec une crinière noire et touffue, l'autre sans crinière. Cette description est surprenante car elle correspond habituellement aux lions africains. Il faut ajouter que les femelles n'ont pas de crinières mais, comme les mâles, elles possèdent de courtes oreilles rondes.

La touffe de poils noirs à la terminaison de la queue est un autre critère déterminant de l'espèce (fig. 2). Comme le souligne B. Bertram³⁴, « de tous les félins, [il] est le seul à posséder cette touffe de longs poils noirs. »

Il convient de relever un détail visible seulement pour un œil exercé. C'est la présence observée chez certains individus, sur l'épaule, chez le lion³⁵, et derrière l'oreille, chez le chat, d'une touffe de poils s'enroulant en spirale pour former une rosette. Cette rosette ne doit pas être confondue avec les taches dites aussi « motif de rosettes » qui constellent le lionceau. Le motif peut rester présent chez l'adulte bien qu'il soit

²⁹ - Les renseignements sont extraits des ouvrages de B. BERTRAM (1986) et J. A. RUDNÁĀ (1973). Si notre article avait intégré une analyse complète de l'iconographie, la présentation des caractères éthologiques aurait eu sa place ici, mais, pour les raisons évoquées en introduction, nous ne pouvons les intégrer. Cependant, il est important de remarquer que ces caractères sont aussi indispensables que les caractères physiques : si ces derniers aident à l'identification de la représentation, les traits éthologiques fournissent un moyen de compréhension du discours de la représentation (cf. par exemple la traduction de l'attitude des animaux sur la fig. 1).

³⁰ - A. VOLLGRAFF-ROES, 1950, p. 40.

³¹ - Ne pouvant se servir de l'information auditive, si ce n'est par l'attitude de l'animal sur l'objet (éthologie), ou olfactive, ces deux informations ne sont, bien entendu, pas prises en compte.

³² - Le *Panthera leo persica* a une crinière plus courte que son cousin africain chez qui les oreilles sont cachées par la crinière. Il existe toutefois des lions sans crinière en Afrique ce qui n'est pas le cas en Inde (cf. J. SEIDENSTICKER et S. LUMPJIN, 1992, p. 92-93). Au Proche-Orient, un lion sans crinière ne peut donc être qu'une lionne.

³³ - P. ALBENDA, 1974, p. 1, n. 1.

³⁴ - B. BERTRAM, 1986, p. 20.

³⁵ - D. M. A. Bate et A. J. Arkell (dans A. VOLLGRAFF-ROES, 1950, p. 40) indiquent que ce détail ne se constate que chez le lionceau mais elle peut aussi se trouver chez un individu adulte.

alors fort atténué.

Ces critères, pour prendre toute leur valeur, doivent être confrontés à ceux des autres espèces qui ont vécu sur le même territoire que le lion. Il est donc inutile de parler du tigre et du puma³⁶ pour les raisons évoquées précédemment. Le jaguar³⁷, lui, fut un contemporain du lion mais sa robe tachetée et sa longue queue uniforme le différencient nettement. De même, la robe mouchetée du léopard au corps gracile et à la queue uniforme n'autorise aucune hésitation entre les deux félins.

Ce qui précède relevant de la zoologie, la grille obtenue par tous les caractères présentés va donc dans ce sens. Aussi, doit-on garder à l'esprit que l'utilisation brute d'une telle grille adopte comme postulat que l'animal représenté, dans le cas d'objet d'art, ou décrit, dans le cas de texte, est censé être le reflet de la nature. Ces données ne doivent pas représenter un barrage sur lequel buterait le chercheur travaillant sur une image qui ne remplirait pas les conditions anatomiques souhaitées. Il faut donc se garder d'en rester à ce stade et croiser ces données avec les autres dont nous pouvons disposer : iconographie et textes. Pour les raisons exposées au début de l'article, nous ne pouvons tout présenter. Cependant, le sujet étant centré autour de l'archéologie, il faut avant tout déterminer comment reconnaître une représentation léonine.

LA QUESTION DE L'IDENTIFICATION

À la lecture des catalogues et, en général, de la littérature qui se reporte au matériel, aucune difficulté ne paraît entraver la désignation des figures animales, sur les sceaux en particulier, à moins d'un mauvais état de conservation. Pourtant, les archéologues ne partagent pas toujours le même avis sur l'analyse d'un document. Prenons le cas des identifications divergentes de M. Rutten³⁸ et E. Porada³⁹. Bien qu'elles concernent une empreinte de sceau⁴⁰ se situant hors de notre zone de travail, la distance entre les deux descriptions illustre, elle, la nécessité de recourir à des critères rigoureux. En effet, là où M. Rutten repère, sans se justifier, des lions, E. Porada, elle, préfère voir des lionnes. Si E. Porada ne justifie pas davantage son interprétation, nous pouvons cependant lui donner raison car, grâce à une recherche des critères d'identification, nous pouvons à sa place justifier son choix.

Critères physiques

En premier, le moyen le plus sûr est de recourir à la zoologie, du moins en ce qui concerne l'apparence de l'animal, en puisant dans ce que nous avons écrit précédemment. Bien que l'art puisse offrir une distance importante entre la réalité et la représentation, il faut garder à l'esprit que l'art de l'époque est efficace, selon le postulat actuel tout au moins⁴¹. La figure comporte, de fait, un ou plusieurs signes de reconnaissance se rapportant à l'animal.

Qu'il s'agisse du IV^e, du III^e ou du II^e millénaire av. J.-C., de Mari à Ugarit, un certain nombre de signes spécifiques au lion se retrouve. Sur les objets les plus détaillés du IV^e millénaire, l'unité de la robe, la crinière et la touffe de poils au bout de la queue constituent les seuls éléments caractéristiques représentés à l'époque⁴². L'unité de la robe, la crinière et la touffe étant propres au lion, ces caractéristiques sont les premiers moyens d'identification. D'ailleurs E. D. van Buren écrit : « *The principal figure holds up a feline*

³⁶ - C'est le seul félin qui pourrait être confondu avec une lionne dans l'art mais comme il ne vit qu'en Amérique, il ne nous pose aucun problème (cf. J. SEIDENSTICKER et S. LUMPJIN, 1992, pp. 30 et 132).

³⁷ - Il n'existe pas de différence entre jaguar et panthère. Il s'agit de la même espèce.

³⁸ - M. RUTTEN, 1938, p. 101.

³⁹ - E. PORADA, 1950, p. 225.

⁴⁰ - L'empreinte provient de Suse et date du IV^e millénaire (E. PORADA, 1950, fig. 6.F).

⁴¹ - Il n'a pour l'instant pas été démontré que l'art pour l'art a existé bien qu'il ne faille pas nier aux réalisations un souci d'esthétisme. De plus, quand ils sont associés à une œuvre d'art, les textes annoncent toujours une finalité externe (conquête royale, dédicace de statue...). Cf. E. D. van BUREN, 1939, p. 1.

⁴² - Un cachet de Tell Brak (M. E. L. MALLOWAN, 1947, p. 125 n° 28, pl. 18.28) en donne un exemple.

which cannot be a panther because its long curving tails ends in a tuft, but which might well be a lion cub⁴³ ». Au III^e millénaire, on retrouve des caractères identiques auxquels de nouveaux éléments s'ajoutent. À cette époque, les boursouffures des moustaches et le nez épaté, dont l'empreinte d'Ebla⁴⁴ donne un exemple (fig. 3), font leur apparition. Si la figuration des incisives apparaît au II^{ème} millénaire comme à Mari ou à Alalakh⁴⁵, c'est surtout au I^{er} millénaire qu'une stylistique particulière se développera⁴⁶. Il faut remarquer que tous ces éléments, à la différence de la crinière, doivent être associés à un ensemble plus ou moins important de critères pour permettre d'identifier l'animal comme un lion. Ainsi, l'association moustache, boursouffures et robe unie⁴⁷ n'offrent aucun doute sur l'espèce représentée.

Il est certain que beaucoup des caractères susmentionnés sont parfois très stylisés. Les cas cités ci-dessus sont néanmoins tout à fait clairs. En ajoutant à ces critères ceux de l'analyse iconographique, nous pouvons élargir le corpus.

Démonstration iconographique

Grâce à du matériel en bon état de conservation, les signes physiques les plus ténus deviennent parfaitement visibles. Dès lors, par l'analyse, il est possible de faire d'un élément iconographique un critère d'identification.

Le motif de têtes de lions répétées mérite une nouvelle étude à la lumière de cette méthode. Le rapprochement de ces têtes avec celles des félins peut se faire d'abord sur l'empreinte du niveau sargonide de Tell Brak⁴⁸ (fig. 4) où un lion reconnaissable à sa crinière présente la même stylisation de visage⁴⁹, la crinière en moins, qu'une empreinte conservée à l'Ashmolean Museum⁵⁰ (fig. 5) et que certains objets conservés par la mission de Tell Brak⁵¹. Un détail retient l'attention sur ces empreintes, c'est l'absence de crinière. L'importance de cette absence est renforcée par le détail de la tête de taureau androcéphale⁵² d'une empreinte conservée au British Museum⁵³. Donc, si l'animal de l'empreinte de Tell Brak avait été un mâle, la crinière aurait dû être figurée. L'absence de crinière milite donc pour la représentation d'une femelle⁵⁴. De plus, les boursouffures des moustaches, stylisées en petites boules sur les côtés, ne peuvent appartenir qu'à des félins⁵⁵ ; or pour les raisons invoquées au sujet des caractères physiologiques, il ne peut s'agir d'autres

⁴³ - E. D. van BUREN, 1939, p. 9-10.

⁴⁴ - Cf. P. MATTHIAE, 1977, p. 79-85, fig. 14.

⁴⁵ - Cf. A. PARROT, 1959, pl. 27.684 et pl. 31.1144 ; A. PARROT, 1938, pl. 10, fig. 1500 et Ch. L. WOOLLEY, 1955, pl. 49.

⁴⁶ - Voir par exemple les reliefs et statuaire de Carcemish (C. L. WOOLLEY, 1969, p. 116, pl. B.32.a et b).

⁴⁷ - Il faut rappeler que seuls le léopard et le guépard ont pu servir de modèle, outre le lion, à la représentation de félins en Syrie ; or ces derniers ne possèdent pas une robe unie comme le lion (Cf. *supra* au sujet des caractères physiologiques).

⁴⁸ - M. E. L. MALLOWAN, 1947, p. 146 n° 10, pl. 23.10.

⁴⁹ - Nez en boule, oreilles arrondies, petites bandes le long du visage qui se raccordent au nez.

⁵⁰ - Cf. M. E. L. MALLOWAN, 1947, p. 148 n° 9, pl. 24.9.

⁵¹ - Cf. D. M. MATTHEWS, 1991, p. 150 n° 2, fig. 1.

⁵² - Malgré la dimension des têtes qui doivent être de quelques millimètres, l'artisan a pris le soin de faire figurer la barbe stylisée de l'androcéphale car celle-ci est un signe indispensable pour la caractérisation de l'être hybride. Sachant que des lionnes sont aussi représentées à cette époque, il aurait dû faire figurer la crinière s'il avait voulu assurer l'identification comme mâle des têtes de félins.

⁵³ - Cf. D. M. MATTHEWS, 1997, p. 253 n° 245, pl. 21.245 et 49.245.

⁵⁴ - La plaque de Mari (fig. 6) montre l'aigle Anzu dont la tête stylisée s'approche des types de têtes stylisées que nous analysons, et en particulier de celles de l'empreinte 1979.332.217 conservée à l'Ashmolean Museum : le crâne en V présente deux oreilles rondes et le visage un nez épaté souligné et flanqué de deux yeux ronds. Ce constat pose, d'ailleurs, la question du sexe de cet hybride qui ne possède jamais de crinière (cf. la statuette de Mari décrite dans H. WEISS, 1985, p. 154, fig. 55 et la tête de masse étudiée par H. FRANKFORT, *Oriental institute discoveries in Iraq, 1933/34. Fourth preliminary report of the Iraq expedition, OIC 19*, Chicago, 1935, p. 105-112, fig. 5-8).

⁵⁵ - Seule cette famille possède cette caractéristique si l'on en juge par la représentation des autres animaux d'un sceau provenant de Tell Brak (M. E. L. MALLOWAN, 1947, p. 146 n° 10, pl. 23.10).

félins que le lion. Par ailleurs, il ne peut être question d'un animal asexué⁵⁶ car la crinière est un élément qui suffit à déterminer le caractère mâle du sexe de l'animal. Et si la plupart des représentations ne possèdent pas de sexes, les statues d'Haradum en ont⁵⁷. L'une d'elles présente les organes génitaux femelles, preuve incontestable que la femelle est aussi figurée dans l'art. Donc l'absence de crinière est significative : elle révèle que l'artiste a sciemment représenté des femelles plutôt que des mâles, ce qui semble être le cas le plus fréquent.

Une autre cas de démonstration permettant d'obtenir un critère d'identification quand seul reste le postérieur de l'animal apparaîtra au I^{er} millénaire avec la généralisation de la stylisation des pattes dans la statuaire léonine en général⁵⁸, ce qui permet de reconnaître un lion⁵⁹ sur l'orthostate de Til-Barsip⁶⁰. Quand seul reste le mufle, un nez épaté ne suffit pas, mais les boursouflures des moustaches et l'absence de taches permettent de justifier l'identification d'un lion. Ainsi à Mari, des félins sont identifiables grâce à leur mufle (moustaches et boursouflures) qui ornent les bords de plusieurs assiettes⁶¹. C'est bien l'absence de taches et de mouches qui permette de reconnaître dans ces figures des lions mais c'est l'absence de crinière⁶² qui précise leur genre (lionnes).

La démonstration peut aussi s'effectuer par comparaison de figures entretenant quelques rapports sans qu'il s'agisse de figures identiques : c'est la démonstration par « association ». Il s'agit d'un procédé où, une fois le mâle identifié, on vérifie si une autre figure lui ressemble, même si la crinière manque. Ainsi, les sceaux de Mari⁶³ doivent l'identification de la femelle à la présence du mâle avec lequel elle attaque un animal. L'unité de la robe, qui détermine la représentation d'une lionne de préférence à tout autre félin en Syrie, ne suffirait toutefois pas à identifier une telle femelle, ni même à assimiler la figure à celle d'un félin, sans la présence du mâle sur au moins un objet. En effet, une fois les critères nécessaires à toute identification établis, rien n'est plus simple que de comparer le modèle aux images. Ainsi, alors que D. Collon⁶⁴ les voyait comme des lions, on reconnaît sans peine des lionnes sur un sceau d'Alalakh, car un lion sert de référent sur un autre sceau d'Alalakh conservé au British Museum⁶⁵. Si l'unité de robe de la figure et la boule, simplification de la touffe qui n'est pas liée à la technique de la bouterolle, composent les signes de reconnaissance de la lionne en Syrie, c'est d'abord par comparaison avec les formes du mâle.

La démonstration par « association » a néanmoins ses limites. Une tablette d'Ugarit (fig. 8) en est le parfait exemple. Les figures de l'empreinte furent assimilées à des lions et à la déesse Ishtar sans autre justification que l'association entre Ishtar et son animal attribut qu'est le lion dans l'iconographie. Si le dessin permet peut-être de reconnaître des lions par la comparaison de leur postérieur avec ceux sur d'autres sceaux⁶⁶, il est certain qu'il ne permet pas d'établir qu'il s'agit de mâles ni que la figure assise est Ishtar. Toute détermination du genre des animaux et de la nature du personnage assis est donc abusive car elle ne repose que sur un raisonnement circulaire : les lions sont représentés, donc il s'agit d'Ishtar, donc les lions sont des mâles. Or ces lions n'avaient été identifiés en premier lieu que par rapprochement avec la figure

⁵⁶ - C'est l'hypothèse donnée par E. Porada (1950, p. 223) pour l'iconographie de Suse.

⁵⁷ - Cf. J.-L. HUOT, 1994, p. 280.

⁵⁸ - Voir l'orthostate et la base de statue de Zindjirli (K. BITTEL, *Les Hittites*, L'Univers des Formes 6, Paris, 1976, fig. 301 et 303), ainsi que l'orthostate de Carcemish (C. L. WOOLLEY, *Carchemish. III. The excavations in the inner town*, Trustees of the British Museum, Londres, 1952, p. 200 et 247, pl. B.55.a), etc.

⁵⁹ - La touffe au bout de la queue manque mais cette absence est fréquente pour l'époque et ne constitue donc pas un critère d'exclusion.

⁶⁰ - Cf. F. THUREAU-DANGIN et M. DURAND, 1936, p. 138 n° 6, pl. 9.4. On connaît ce type de représentation au III^e millénaire (fig. 3).

⁶¹ - Cf. A. PARROT, 1956, p. 117, pl. 49.286-298-1310 (fig. 7), 479 et 1051.

⁶² - Seul le lion africain peut ne pas avoir de crinière (Cf. n. 26).

⁶³ - Cf. A. PARROT, 1968, p. 35, pl. 18.4441, fig. 21 et 22.

⁶⁴ - D. COLLON, 1982, p. 87, fig. 64.

⁶⁵ - Cf. D. COLLON, 1982, p. 86-87, fig. 63.

⁶⁶ - Il faut être conscient que l'état de l'objet n'est pas forcément celui reproduit sur le dessin. Il se peut donc que les animaux ne soient pas identifiables.

féminine interprétée comme Ishtar. C'est faire peu de cas de personnages comme Enkidu, l'archer qui serait associé à un lion sur un sceau cylindre de Mari⁶⁷, et d'autres encore⁶⁸. De même, un sceau du IV^e millénaire mis au jour à Tell Brak montre des figures allongées désarticulées que H. Weiss présente comme des lions⁶⁹. S'il est vrai qu'une tête de massue de Mari⁷⁰ offre une iconographie semblable, rien sur l'empreinte ne permet d'affirmer qu'il s'agit d'un félin et encore moins d'un lion.

Cette courte recension montre bien l'intérêt d'une liste des différents outils d'identification afin d'autoriser une critique constructive lors d'une nouvelle analyse.

Erreurs ou connaissances non partagées ?

Si les catalogues ne fournissent pas les justifications de leurs descriptions, c'est que celles-ci reposent bien souvent sur un consensus implicite qui a fixé ce que doit être la représentation d'un lion sans que personne ne sache définir sur quoi se fonde ce consensus. Si beaucoup de descriptions non justifiées restent cependant justes, certaines n'offrent pas même une raison valable pour expliquer une identification à première vue erronée.

D. M. Matthews, M. E. L. Mallowan et D. Collon ont ainsi fourni plusieurs exemples de descriptions non démontrées, posant problème quant à l'identification de l'animal. À moins qu'il n'existe un ou plusieurs objets dont les critères correspondent indubitablement au lion et qui permettraient de démontrer l'évolution de la stylisation, comme cela a déjà été effectué pour d'autres objets⁷¹, l'amulette de Tell Brak conservée au British Museum⁷² (fig. 9) n'offre aucun signe distinctif du lion. Cet objet, pas plus que l'amulette F.605 provenant du même site⁷³, ne peut justifier une telle identification en l'absence de preuves indépendantes. Parfois la raison de l'interprétation peut se concevoir sans que l'auteur ait jugé bon de le signaler. Ainsi D. M. Matthews identifie certainement les animaux du sceau n° 110⁷⁴ de son catalogue à cause de leur position. Les figures sont, en effet, croisées ; or ce thème est très courant chez le lion (mâle et femelle confondus). Cependant, le taureau, les caprinés et le léopard jouissent d'une thématique semblable. Le sceau étant en fort mauvais état, toute identification féline reste abusive sans autre élément distinctif, ce qui explique la précaution de D. M. Matthews qui mentionne « animals or lions » dans sa description. D. Collon, de son côté, n'offre que des dessins dont les reproductions ne sont pas toujours claires. Le dessin du sceau 130651 conservé au British Museum⁷⁵ ne peut être reconnu comme un lion que si les traits correspondent bien à la stylisation d'une crinière. Le thème de l'attaque n'étant pas propre au lion, il ne suffit pas, d'autant plus qu'il ne correspond pas à un critère d'identification mais de compréhension de la fonction de l'animal, du sens que ce comportement associé à cet animal doit représenter et que nous ignorons à ce jour.

Les cas précédents correspondent à des exemples emblématiques et composent l'essentiel des problèmes rencontrés. Il se peut qu'ils ne proviennent que d'une lacune dans la divulgation de l'information mais il est alors dommage que l'auteur n'ait pas explicité ses données.

Les critères à retenir pour toute identification sont donc, tous lieux et périodes confondus, la crinière pour les mâles et la touffe de poils rendue par une boule, ajoutées à l'unité de la robe. Par ailleurs, les cas particuliers de stylisation, de thématique et de conservation conduisent à considérer d'autres critères. Les boursoufflures des moustaches et les griffes associées à une robe unie constituent des signes

⁶⁷ - A. PARROT, 1956, p. 189, pl. 65.572.

⁶⁸ - Voir les sceaux-cylindres de Mari (A. PARROT, 1956, p. 189, pl. 65.108 ; A. PARROT, 1968, p. 40-41, pl. 20.4450), d'Ebla (P. MATTHIAE, 1977, p. 79-85, fig. 14), etc.

⁶⁹ - Cf. H. WEISS, 1985, p. 108, fig. 30.

⁷⁰ - Cf. A. PARROT, 1967, p. 188, fig. 223.

⁷¹ - Cf. *supra* à la section *démonstration iconographique*.

⁷² - Cf. M. E. L. MALLOWAN, 1947, p. 100 n° 2, pl. 9.2.

⁷³ - M. E. L. MALLOWAN, 1947, p. 98 n° 2, pl. 8.2.

⁷⁴ - D. M. MATTHEWS, 1997, p. 232 n° 110, pl. 13.110.

⁷⁵ - D. COLLON, 1982, p. 57-58, fig. 23.

complémentaires. Quant à l'emploi des attitudes qui fonctionnent parfois, elles aussi, de manière autonome comme identificateur, nous ne nous y référons pas dans le cadre de cet article. De fait, si l'éthologie peut se révéler d'une aide précieuse, voire indispensable, elle ne sera efficace que lors d'une étude des thèmes iconographiques. Aussi, sachant comment reconnaître une image de lion, est-il possible dès à présent de s'intéresser aux artefacts auxquels l'animal est lié.

OBJET⁷⁶ ET REPRESENTATION LEONINE

On étudiera donc ici les objets en analysant le support et le contexte archéologique propres à faciliter la compréhension de la place du lion en Syrie entre le IV^e et le II^e millénaire. Revenir, dans le cadre de ce travail, sur l'ensemble des notions religieuses et culturelles nous mènerait trop loin. Les informations qui résultent du contexte archéologique ne sont donc pas explicitées⁷⁷. Il faut garder à l'esprit cependant que le lieu de découverte d'un objet archéologique (temple, hypogée, maison ou palais) implique une utilisation spécifique. Ainsi, le contexte permet de reconnaître dans bon nombre de cas la destination de l'objet, qu'elle soit esthétique, efficace, magique, votive ou autre. Face à la grande variété des supports connus dès le IV^e millénaire, le contexte archéologique se résume à deux types de zone de découverte⁷⁸. Ainsi, le temple est un des lieux privilégiés à Tell Brak⁷⁹, Ebla⁸⁰, Alalakh⁸¹, Ugarit⁸² et Mari⁸³. Le palais constitue le second lieu de mise en situation préférentielle comme à Ebla⁸⁴, Mari⁸⁵ et Ugarit⁸⁶. Mais, en général, le contexte reste bien mal connu parce que les auteurs précisent rarement la nature du lieu de découverte⁸⁷. Par ailleurs, ce serait une erreur de croire que seuls ces deux espaces ont fourni du matériel relatif au lion. En effet, quelques sites révèlent que d'autres types d'espace peuvent accueillir des objets décorés d'un fauve mais ces espaces sont en moindre quantité. À Til-Barsip, c'est dans un hypogée qu'une douille de hache ornée de quatre lions⁸⁸ fut exhumée alors qu'à Alalakh, c'est une habitation qui offrit un sceau-cylindre flanqué d'un lion et d'une lionne⁸⁹.

Malgré la datation de ce matériel (II^e millénaire), aucun événement ne trahit, comme en Égypte, l'amointrissement du pouvoir du roi au profit des nobles s'arrogeant une iconographie qui n'était point la leur auparavant. Il n'est donc pas permis d'expliquer ainsi la présence du lion dans une tombe ou une maison. Mais à l'inverse rien ne prouve qu'en Syrie le lion est bien associé au roi ou même à son image et uniquement à lui. Dans l'état actuel des connaissances, seul le texte XIV.1 de Mari mentionnant un *asakkum*⁹⁰ sur l'animal, la peinture de salle 220 du palais ville III de Mari⁹¹ et la peinture de Til-Barsip⁹² qui date cependant du I^{er} millénaire créent un lien bien faible entre ces deux personnages. Pour ce qui est des

⁷⁶ - Cf. n. 5.

⁷⁷ - Cf. Ph. BRUNEAU et P.-Y. BALUT (1997) ainsi que la série RAMAGE pour les valeurs attachées à l'utilisation de l'objet. Pour aborder la question religieuse, voir M. ELIADE, 1952 et 1965 ; J. RIES, 1985 ; J. VIDAL, 1989.

⁷⁸ - Les sondages ne permettent pas toujours de discerner la nature du lieu. Pour cette raison, le matériel qui en provient n'est pas cité.

⁷⁹ - M. E. L. MALLOWAN, 1947, p. 98-99, p. 100-101 n° 4 ; p. 101 n° 6 ; p. 104 n° 5 ; p. 107 n° 8 ; p. 212 n° 18 ; etc.

⁸⁰ - P. MATTHIAE, 1966, p. 113-129, pl. 43-51.

⁸¹ - C. L. WOOLLEY, 1955, p. 242, pl. 49.

⁸² - H. WEISS, 1985, p. 304, fig. 158.

⁸³ - Le matériel serait même situé dans un lieu précis : la chambre des prêtres (A. PARROT, 1956, p. 189, pl. 65.1081 et 65.183). Il conviendrait toutefois de vérifier cette affirmation, ce qui n'a pu être fait par l'auteur.

⁸⁴ - P. MATTHIAE, 1977, p. 79-85, fig. 14.

⁸⁵ - A. PARROT, 1959, p. 38, fig. 37 ; p. 40, pl. 20.1123 ; p. 56, fig. 47-48 ; etc.

⁸⁶ - H. WEISS, 1985, p. 306, fig. 160.

⁸⁷ - Découvrir la nature exacte du lieu d'enfouissement d'un objet à partir des anciens rapports de fouilles, demande un travail considérable pour des résultats incertains, mais mériterait que l'on s'y intéresse.

⁸⁸ - F. THUREAU-DANGIN et M. DUNAND, 1936, p. 96 et 106, pl. 28.5.

⁸⁹ - D. COLLON, 1982, p. 86-87, fig. 63.

⁹⁰ - Le terme *asakkum* désignerait un interdit par lequel le roi serait seul autorisé à agir envers l'animal (Cf. J.-O. GRANSARD-DESMOND, 2001, p. 16).

⁹¹ - B. PIERRE-MULLER, 1990.

⁹² - E. D. van BUREN, 1939, p. 8.

zones privilégiées comme le palais et le temple, s'il est normal qu'elles aient livré quantité de matériel, c'est la volonté de mettre au jour des trésors qui est la cause du choix de ces secteurs plutôt que d'autres pour la fouille. D'un point de vue qualitatif, le contexte ne fournit donc que peu d'informations. Cependant, il permet de se rendre compte que le sceau n'est pas l'apanage de l'administration, puisqu'un sceau a été découvert dans un habitat dissocié du palais, non plus que le motif léonin n'est réservé au roi. De plus, la quantité de matériel exhumée de monuments religieux, en particulier ceux liés à Ninnizaza, implique un rapport entre l'animal et la divinité ou les qualités qui sont octroyées à celle-ci.

Le support, lui, trahit dans sa variété, l'importance du lion dans l'iconographie syrienne et dans la vie de l'époque. Mais ce n'est pas à du matériel commun que nous avons affaire puisque sa représentation est rare sur la poterie courante qui se compte en milliers de pièces. Par ailleurs, les objets où figurent des lions présentent des mécanismes complexes et des fonctions parfois incompatibles même avec l'ornementation, ce qui donne une autre preuve de la différence entre ces artefacts et ceux du quotidien. Le rhyton à tête de lionne⁹³ offre ainsi la particularité de laisser s'échapper le contenant par la bouche à l'image du goulot de Mari⁹⁴. La tête de massue de Tell Brak⁹⁵ donne, elle, un exemple d'incompatibilité entre fonction et ornementation⁹⁶. Ce dernier détail porte à croire qu'il s'agit d'une tête de massue d'apparat voire d'une pièce votive, magique ou encore liturgique⁹⁷, étant donné qu'elle a été mise au jour dans un des temples du site. Il est rare qu'on puisse pousser le raisonnement aussi loin car il manque fréquemment une donnée, en particulier le contexte archéologique. Néanmoins, les fonctions (fin ergologique) de l'ensemble des ouvrages, peuvent néanmoins être classées en quatre catégories⁹⁸ qui chacune fabrique ou produit un résultat dont la destination (fin axiologique) dépend de l'utilisateur, un même type d'ouvrage pouvant se placer dans plusieurs catégories :

- *contenant*, qui produit du *contenu*
- *situation*, qui fabrique de l'*espace*
- *soutènement*, qui fabrique du *support*
- *action*, qui fabrique de l'*événement*
- *signal*, qui produit du *sens*

L'inventaire des objets qui suit comprend seulement les pièces marquantes découpé par catégorie, en commençant par fournir quelques lignes explicatives de chacune d'entre elles.

La catégorie *contenant* est liée au matériel qui par sa fin ergologique produit du contenu. L'assiette⁹⁹ et les moules¹⁰⁰ de Mari, la coupe en or d'Ugarit¹⁰¹ et le bassin découvert à Ebla¹⁰², tous ces objets du IIe millénaire sont conçus pour contenir, donc fabriquent du contenu, liquide ou solide, auquel est associée l'image du lion. Les exemples les plus frappants d'association de l'image au support sont ceux de Mari car le lion seul en constitue l'imagerie : il y a association parfaite. Elle se conçoit d'autant plus que, pour l'assiette, l'objet a été découvert dans le temple du « roi du pays ». Sa destination, liée à son usage, peut donc fort bien avoir été liturgique. En effet, si le contexte révèle bien une vocation religieuse de l'architecture, l'image ne

⁹³ - H. WEISS, 1985, p. 291, fig. 140.

⁹⁴ - A. PARROT, 1959, p. 77, fig. 59.

⁹⁵ - M. E. L. MALLOWAN, 1947, p. 98-99 et 211.

⁹⁶ - La tête du lion se dégage en *protome* ce qui fragilise l'objet.

⁹⁷ - Une différence doit être établie entre un objet à vocation magique et un objet à vocation liturgique. Les deux doivent être « *efficaces* », mais, alors que le second est lié à un dogme reconnu par le pouvoir en place, le premier est autonome vis-à-vis de ce pouvoir.

⁹⁸ - Les catégories présentées ont été élaborées à partir de la fin ergologique du matériel. Ainsi que nous l'avons précisé à la note 1, les notions de *fin* ou *plan ergologique*, de *fin* ou *plan axiologique*, de *fabrication* et de *production de sens* sont empruntées aux travaux de Ph. BRUNEAU et P.-Y. BALUT (1997). Succinctement, la *fin ergologique* correspond à la fonction d'un objet, la *fin axiologique* correspond à la destination d'un objet, quelle que soit sa fonction; le verbe *fabriquer* désigne les qualités intrinsèques à l'objet et la *production de sens* est l'évocation du signal émis par l'objet qui n'a de valeur que par la personne qui le reçoit.

⁹⁹ - A. PARROT, 1956, p. 117, pl. 49.286-298-1310.

¹⁰⁰ - Par exemple, A. PARROT, 1959, p. 38, fig. 32.

¹⁰¹ - H. WEISS, 1985, p. 304, fig. 158.

¹⁰² - P. MATTHIAE, 1966, p. 113-129, pl. 43-51.

semble pas avoir été destinée à rester seulement symbolique du fait de l'association entre l'iconographie et l'ergonomie de l'artefact, association qui perdrait tout caractère efficace si les deux aspects étaient à considérer séparément¹⁰³. Précisons que ceci n'indique en rien le type de rite qui pouvait être associé à l'usage de l'objet à l'époque. En ce qui concerne les moules, l'association se fait physique puisqu'en sort un produit qui est le double des originaux ; à destination culinaire ou artistique, seule l'étude des microrestes pourrait éventuellement apporter des éléments de réponse.

La catégorie *situation* est associée à tout objet qui fabrique de l'espace. Les peintures murales et la statuaire en font partie. La fin ergologique de ces éléments se résumant à l'occupation d'un espace, qu'il soit à trois ou deux dimensions, celle-ci implique une préparation de la zone occupée et par là-même empêche la présence d'autres éléments au même endroit tels que sculpture, contrefort ou porte (dans le cas d'un espace architectural), etc. Les objets sont ainsi destinés à être vus et *a fortiori* à faire réagir le spectateur quel qu'il soit, humain ou divin : démonstration de puissance, crainte, ferveur, etc. Les statues de lions d'Alalakh¹⁰⁴ en sont un bon exemple car elles furent exhumées *in situ*. Elles se trouvaient à l'entrée d'une porte du temple où elles occupaient un certain espace et imposaient par leur présence ce que l'homme de l'époque devait y voir. Quoique datant du I^{er} millénaire, les textes des statues de Til-Barsip¹⁰⁵ donnent une explication possible de la présence du lion à l'entrée d'un tel bâtiment. Leur rôle était alors d'inspirer la crainte et aussi de garder symboliquement la porte¹⁰⁶. Autre objet d'étude correspond à la catégorie *situation*, la peinture dite « de l'investiture » fut découverte à Mari dans les mêmes conditions que les statues. Retrouvée dans la cour 106 du palais de la ville III, elle est le cas typique de l'art au service du roi. La notion de programme iconographique sous-entendue ici n'est d'ailleurs pas unique. Ainsi que l'ont démontré M.-Th. Barrelet et B. Muller-Margueron, les motifs iconographiques de la peinture murale en général, peuvent répondre à des parties précises d'un édifice¹⁰⁷, donc à un programme iconographique précis qui, pour la partie qui nous intéresse, était destiné à être vu de près à la différence du reste de la composition¹⁰⁸. Le rôle du lion par rapport à l'objet est ici très secondaire¹⁰⁹. Si la mention méritait d'être faite, c'est qu'elle met en lumière la différence qu'il peut y avoir entre la fin axiologique de l'artefact et celle de l'image du lion au sein de ce dernier. Une fois de plus le rapport lion-roi se trouve exclu puisque ce dernier ne bénéficie pas de l'iconographie léonine si ce n'est par l'intermédiaire de la divinité. Il ne s'agit alors que de l'aspect guerrier qui lui est dévolu. En revanche, ce rapport est parfaitement visible dans la peinture des appartements royaux (salle 220 du palais ville III) où le roi terrasse un lion à l'image de sa victoire sur ses ennemis.

La catégorie *soutènement* se résume à un seul objet : des pieds de lit¹¹⁰. Par définition, ce type d'objet se fond avec ce qu'il supporte. Il y a donc association et même fusion sur le plan ergologique. Quant à la fin axiologique, seule la comparaison avec un mobilier égyptien permettrait d'en avancer une.

La catégorie *action* renferme le matériel qui produit un événement. La tête de massue dont il a été question plus haut fait partie de cette catégorie car elle fabrique l'événement¹¹¹ « frapper ». Il en va de même des têtes de massue de Mari¹¹². Mais il est peu vraisemblable que ces massues aient été utilisées pour frapper. Elles avaient plutôt un rôle magique ou symbolique puisque l'ornementation se dégage en très haut relief. Il est donc remarquable de constater que, malgré la fragilité de l'objet le rendant inapte sur le plan

¹⁰³ - C'est aussi le cas du bassin d'Ebla et de la coupe d'Ugarit.

¹⁰⁴ - C. L. WOOLLEY, 1955, p. 242, pl. 49.

¹⁰⁵ - L'inscription de la statue Est mentionne : « Ouragan impétueux, à l'attaque irrésistible, qui terrasse les rebelles, qui procure ce qui contente le cœur » et celle de la statue Ouest : « Qui fonce sur l'insurrection et balaie le pays ennemi, qui fait sortir les méchants et entrer les bons » (F. THUREAU-DANGIN et M. DUNAND, 1936, p. 141-151).

¹⁰⁶ - J.-L. Huot (1994, p. 238) confirme la fonction apotropaïque des statues gardant les portes des temples en s'appuyant sur les découvertes *in situ* des statues de lions d'Harmal et d'Haradum. De plus, P. Matthiae (1967), au sujet du bassin en calcaire d'Ebla, met lui aussi en avant la valeur apotropaïque du fauve. Selon J.-L. Huot, ces découvertes confirment également la fonction religieuse du lion.

¹⁰⁷ - M.-Th. BARRELET, 1950, p. 25 et B. Pierre-Muller, 1990.

¹⁰⁸ - M.-Th. BARRELET, 1950, p. 9.

¹⁰⁹ - Le rôle du lion est d'être attribut de la divinité.

¹¹⁰ - Cl. F.-A. SCHAEFFER, 1954, p. 53, fig. 5.

¹¹¹ - Qu'il soit réel, magique ou symbolique, l'événement, à savoir « frapper », est le même.

¹¹² - A. PARROT, 1967, p. 188, fig. 223 et 233.

ergologique à produire l'événement « frapper », ledit événement est repris sur le plan axiologique pour suggérer symboliquement cette action. On peut se demander si les têtes de hache que nous présentons, ou la douille d'Ugarit¹¹³ et celle de Til-Barsip¹¹⁴, ne possédaient pas un rôle identique aux têtes de massues ou si elles étaient destinées à remplir leur fonction. La qualité des matériaux et l'état de conservation militent pour un usage fictif. Le contexte archéologique de mise au jour de la hache de Til-Barsip (hypogée) suppose un emploi d'apparat. Il convient de mentionner l'emploi des ossements de l'animal lui-même. Le *haft* de Sakjegeuzi¹¹⁵ montre ainsi que le corps du fauve pouvait être utilisé. L'absence de contexte empêche cependant de pousser le raisonnement plus loin.

S'il est difficile de passer outre l'étude des sceaux-cylindres et des cachets dès qu'il s'agit d'archéologie orientale, il est en revanche aisé de confondre le sceau-cylindre et son empreinte. Assimiler le sceau-cylindre à la catégorie *contenant* reviendrait en effet à confondre le sceau-cylindre et l'empreinte par le fait que le premier contient le second. En réalité, cet ouvrage a la particularité comme d'autres d'être double dans son essence car il produit à la fois de l'événement (l'acte d'apposition - *action*) et du *sens* (l'empreinte - *signal*). La quantité de matériel facilite la compréhension de la fonction. En effet, l'acte d'apposition n'est pas purement décoratif ainsi que le met en évidence l'étude contextuelle des nombreuses empreintes laissées sur les bulles de scellement ou les tablettes. Dans une administration où tout est comptabilisé et ordonné, la nécessité de reconnaître le contenu des jarres ainsi que de tout ouvrage destiné à être scellé n'est pas surprenante. Pourtant, quel rapport l'alternance de têtes de lionnes et de bovins androcéphales¹¹⁶ ainsi que toute l'iconographie léonine pouvait-il entretenir avec cette fonction ? Une empreinte conservée avec le matériel qu'elle scelle donne un élément de réponse. La tablette S 3565 conservée au Musée de Damas et provenant des archives du palais d'Ugarit comporte un sceau attribué, grâce au nom présent sur l'empreinte, au roi de Carcemish Ini-Teshub. Il est donc fort probable que les personnes qui avaient pour rôle d'*informer* (comptable et scribe dans l'administration, marchand ou responsable de la marchandise, indépendants) possédaient un sceau propre qui permettait au destinataire d'identifier la provenance des informations. Le lion n'a alors pas de rapport avec la fin ergologique ou axiologique de l'ouvrage, à l'image de ce que nous avons vu au sujet de la « peinture de l'Investiture » du palais de Mari¹¹⁷. C'est par l'étude du thème que se dégagera la raison de la présence du fauve sur le document.

CONCLUSION

Qu'il s'agisse du IV^e, du III^e ou du II^e millénaire, de Mari à Ugarit, un certain nombre de traits spécifiques au lion se retrouvent. Sur les objets les plus détaillés du IV^e millénaire, l'unité de la robe, la crinière et la touffe de poils au bout de la queue constituent les seuls éléments spécifiques représentés à l'époque. L'unité de la robe, la crinière et la touffe étant propres au lion, ces caractéristiques sont les premiers moyens d'identification. Au III^e millénaire, on retrouve des caractères identiques auxquels de nouveaux éléments s'ajoutent : les moustaches et les griffes ainsi que les boursouflures et le nez épaté. Puis au II^e millénaire, on commence à apercevoir les incisives de l'animal.

Par le contexte archéologique et la fonction de l'objet, on voit que le mâle comme la femelle sont associés au religieux et à la fonction de gardien, ce qui se retrouve par ailleurs dans l'analyse iconographique. Dans un usage religieux, le lion est en relation avec les déesses Ishtar, Ninizaza, Qadesh et le dieu Teshub. À l'exception de la peinture de la salle 220 de Mari, les représentations léonines ne montrent pas une affinité particulière avec le roi (domaine politique) comme cela est parfois suggéré¹¹⁸. Si le lion est effectivement associé au politique (c'est-à-dire au roi) en Mésopotamie, il est en Syrie profondément associé

¹¹³ - Cf. H. WEISS, 1985, p. 304, fig. 158.

¹¹⁴ - Cf. F. THUREAU-DANGIN et M. DURAND, 1936, p. 138 n° 6, pl. 9.4.

¹¹⁵ - Il s'agirait d'un bâton mais rien n'étaye cette thèse. Cf. R. J. et L. S. BRAIDWOOD, 1960, p. 340, fig. 257.

¹¹⁶ - D. M. MATTHEWS, 1997, p. 253 n° 245, pl. 49.245.

¹¹⁷ - A. PARROT, 1958, p. 53-66, pl. A et 7-14.

¹¹⁸ - Cf. par exemple E. CASSIN, 1987, p. 167 ; I. CORNELIUS, 1989 ; M. GUICHARD, 1993, p. 326. Cette association n'est pas sans conséquence puisqu'elle amène à amalgamer Mésopotamie et Syrie ainsi que défini dans la note 1.

au religieux en l'état de nos connaissances¹¹⁹ mettant en valeur une indépendance culturelle de cette région à l'égard de la Mésopotamie. L'étroite relation entre des cultes où le lion apparaît dans des cités aussi éloignées qu'Ugarit et Mari montre, par ailleurs, une certaine unité culturelle des villes dans le domaine syrien malgré les distances. Si ces constats ne s'opposent en rien à une certaine influence mésopotamienne, l'art syrien reste original malgré cette influence ainsi que le soulignait déjà P. Amiet¹²⁰.

Pour ce qui est du symbolisme du lion, il faudra se reporter à l'analyse iconographique qui ne peut être traitée ici et qui nécessite de faire le point sur l'ensemble du vocabulaire et des idées utilisés pour analyser la question religieuse. Certes B. Lion, dans un article général sur les animaux exotiques, écrit : « La valeur esthétique accordée aux animaux rares est évidente. En témoignent leurs très nombreuses représentations artistiques dans la statuaire, les reliefs et la glyptique »¹²¹. Toutefois, au-delà de la valeur esthétique, l'analyse des animaux au cas par cas, comme le font très bien B. Lion et C. Michel par ailleurs, laisse apparaître d'autres finalités. Ainsi l'objet, au moins pour ce qui concerne ceux où le lion figure, sert une fin. Même si nous ne pouvons la donner dans son ensemble, on a pu voir que le lion sert de gardien et qu'il est symbole de force. Le dernier point à noter, beaucoup plus frappant lorsqu'on observe l'ensemble de la documentation, est la différence de volume entre les données archéozoologiques, iconographiques et textuelles. Alors que l'iconographie est foisonnante, les mentions dans les textes sont peu nombreuses et les ossements encore plus rares et disséminés dans des lieux qui n'ont que peu de rapport avec le contexte des objets découverts.

Bibliographie

- P. ALBENDA, « Lions on Assyrian wall reliefs », *JANES* 6, 1974, p. 1-28.
- P. AMIET, « La glyptique syrienne archaïque. Notes sur la diffusion de la civilisation mésopotamienne en Syrie du Nord », *Syria* 40, 1963, p. 57-83.
- M.-Th. BARRELET, « Une peinture de la cour du palais de Mari », *Studia Mariana* 4, 1950, p. 9-35.
- B. BERTRAM, *Lions en liberté*, trad. de G. Casaril, Paris, 1986.
- R. J. et L. S. BRAIDWOOD, *Excavations in the plain of Antioch. I. The earlier assemblages, phases A-J*, OIP 61, Chicago, 1960.
- Ph. BRUNEAU et P.-Y. BALUT, *Artistique et archéologie*, Paris, 1997.
- E. D. van BUREN, *The fauna of Ancient Mesopotamia as represented in art*, AnOr 18, Rome 1939.
- E. CASSIN, « Le roi et le lion », in : CASSIN E. (éd.), *Le semblable et le différent*, Paris, 1987, p. 167-213.
- D. COLLON, *The Alalakh cylinders*, BAR-IS 132, Oxford, 1982.
- I. CORNELIUS, « The lion in the art of the ancient Near East : A study of selected motif », *JNSL* 15, 1989, p. 53-85.
- M. ELIADE, *Images et symboles, essais sur le symbolisme magico-religieux*, Paris, 1952.
- M. ELIADE, *Le sacré et le profane*, Paris, 1965
- A. GAUTIER, « L'animal vu par l'homme : relation alimentaire et sujétion », in : Crédit Communal et la Société Royale Protectrice des Animaux Veeweyde éds., *Des animaux et des hommes. Témoignages de la Préhistoire et de l'antiquité*, exposition du 22 avril au 26 juin 1988, Bruxelles, 1988, p. 13-55.
- J.-O. GRANSARD-DESMOND, *Les Canidae de la préhistoire à la Ière dynastie en Égypte et en Nubie*, Mémoire de maîtrise, Paris IV-Sorbonne, Paris, 1999
- J.-O. GRANSARD-DESMOND, « Le lion dans la Syrie antique : confrontation des textes au matériel archéologique », *Orient Express* 2001/1, p. 16-18

¹¹⁹ - Le cas de la salle 220 du palais ville III de Mari, par son caractère exceptionnel au niveau du rapport roi-lion, est un exemple intéressant de la position de la ville de Mari comme carrefour entre culture mésopotamienne et syrienne. Il ne peut représenter en l'état un contre-exemple par rapport à l'ensemble du matériel associé au religieux sans de nouveaux documents relatifs au politique.

¹²⁰ - P. AMIET, 1963, p. 68 et 75.

¹²¹ - B. LION, 1992, p. 365.

- J.-O. GRANSARD-DESMOND, « Histoire du chien en Égypte : les origines », *CCdE* 3/4, février/mars 2002, p. 51-74
- M. GUICHARD, « Présages fortuits à Mari (copies et ajouts à ARMT XXVII/1) », *Mari* 8, 1993, p. 305-328.
- B. HESSE, « Animal husbandry and human diet in the Ancient Near East », in : J. M. Sasson (éd.), *Civilizations of the Ancient Near East*, vol. I, fasc. 2, New York, 1995, p. 203-222.
- J.-L. HUOT, « De Leonibus », in : *Cinquante-deux réflexions sur le Proche-Orient ancien, Mélanges offerts à L. de Meyer*, *MHEO* 2, Louvain 1994, p. 277-282.
- A. KITCHENER, *The Natural History of the Wild Cats*, Londres, 1991.
- L. LINE et E. R. RICCIUTI, *Le monde des félins : force, douceur et cruauté*, trad. de M. Cuisin, Paris, 1985.
- B. LION, « La circulation des animaux exotiques au Proche-Orient antique », in : D. CHARPIN et F. JOANNES (éd.), *La circulation des biens, des personnes et des idées dans le Proche-Orient, Actes de la 38^e RAI 1991*, Paris, 1992, p. 357-365.
- B. LION et C. MICHEL, « Criquets et autres insectes à Mari », *MARI* 8, 1997, p. 707-724.
- B. LION et C. MICHEL, « L'évolution des espèces sur un relief néo-assyrien de Khorsabad », *Akkadica* 118, mai-août 2000, p. 1-3.
- B. LION, C. MICHEL et P. NOËL, « Les crevettes dans la documentation du Proche-Orient ancien », *JCS* 52, 2000, p. 55-60.
- M. E. L. MALLOWAN, *Excavations at Brak and Chagar Bazar, Iraq* 9, Londres, 1947.
- D. M. MATTHEWS, « Tell Brak 1990 : The glyptic », *Iraq* 53, 1991, p. 147-157
- D. M. MATTHEWS, *The early glyptic of Tell Brak*, *OBO* 15, Fribourg, 1997.
- P. MATTHIAE, *Missione archeologica italiana in Syria, rapporto preliminare della campagna 1965*, *Serie Archeologica* 10, Rome, 1966.
- P. MATTHIAE, « Mission archéologique de l'Université de Rome à Tell Mardikh », *Annales archéologiques de Syrie* 17, 1967, p. 25-43.
- P. MATTHIAE, *Ebla, un impero ritrovato*, Turin, 1977.
- A. PARROT, « Les fouilles de Mari. Quatrième campagne (hiver 1936-37) », *Syria* 19, 1938, p. 1-29.
- A. PARROT, *Mission archéologique de Mari. I. Le temple d'Ishtar*, *BAH* 65, Paris, 1956.
- A. PARROT, *Mission archéologique de Mari. Le palais. II/3. Documents et monument*, *BAH* 68, Paris, 1959.
- A. PARROT, *Mission archéologique de Mari. III. Les temples d'Ishtar et Ninni-Zaza*, *BAH* 86, Paris, 1967.
- A. PARROT, *Mission archéologique de Mari. IV. Le Trésor d'Ur*, *BAH* 87, Paris, 1968.
- B. PIERRE-MULLER, « Une grande peinture des appartements royaux du palais de Mari (salle 219-220) », *MARI* 6, Paris, 1990, p. 463-558.
- E. PORADA, « Leonine figure of the protoliterate period of Mesopotamia », *JAOS* 70/4, 1950, p. 223-226.
- J. RIES, *Le symbolisme dans le culte des grandes religions, Homo religiosus* 11, Louvain-La-Neuve, 1985.
- J. A. RUDNÁĬ, *The social life of the lion*, Pennsylvanie, 1973.
- M. RUTTEN, « Les animaux à attitudes humaines dans l'art de l'ancienne Mésopotamie », *RES* 1938/3, 1938, p. 87-119.
- Cl. F.-A. SCHAEFFER, « Les fouilles de Ras-Shamra-Ugarit », *Syria* 31, 1954, p. 14-67.
- J. SEIDENSTICKER et S. LUMPJIN, *Les félins*, Paris, 1992.
- F. THUREAU-DANGIN et M. DUNAND, *Til-Barsib*, 2 vol., Paris, 1936.
- A. TURNER, *The Big Cats and their Fossil Relatives*, New York, 1997.
- J. VIDAL, *Symboles et religions, Homo religiosus série cahiers* 1, Louvain-La-Neuve, 1989.
- E. VILA, *L'exploitation des animaux en Mésopotamie aux IV^e et III^e millénaires avant J.-C.*, *Centre de Recherche Archéologique* 21, Paris, 1998.
- E. VILA, « L'économie alimentaire carnée et le monde animal à Ras Shamra : analyse préliminaire des restes osseux de mammifères », in : Calvet Y. et Yon M. (éd.), *Ougarit au Bronze Moyen et au Bronze*

Récent, Hommage à Gabriel Saadé, Actes de la table ronde de Ras Shamra - Ougarit, Maison de l'Orient à Lyon du 30 novembre au 1 décembre 2001, TMO 47, Lyon, 2008, p. 169-179.

- R. VOGEL, « Reste von Jagd- und Haustieren », in : Bittel R. et Naumann R., *Bogazköy-Hattusa I*, Stuttgart, 1954, p. 128-153.

- A. VOLLGRAFF-ROES, « The lion with body marking in oriental art », *JNES* 9, 1950, p. 40-49.

- P. WAPNISH, « Lions », in : E. M. MEYERS (éd.), *Archaeology in the Near East III*, New York, Oxford, 1997, p. 361-362.

- H. WEISS, *Ebla to Damascus*, catalogue de l'exposition de Washington, Washington, 1985.

- C. de WITT, *Le rôle et le sens du lion en Égypte ancienne*, Leyde, 1951.

- C. L. WOOLLEY, *Alalakh, an account of the excavation at Tell Atchana in the Hatay 1937-1949, Reports of the Research Committee of the Society of Antiquaries of London* 18, Oxford, 1955.

- C. L. WOOLLEY, *Carchemish. II. The town defense*, Londres, 1969.

Légendes des illustrations

Fig. 1. Un affrontement naturel qui n'est pas sans rappeler l'iconographie de la glyptique (L. LINE et E. R. RICCIUTI, 1985, fig. 42).

Fig. 2. Touffe de poils au bout de la queue d'un lion (J.-O. GRANSARD-DESMOND, juillet 2006).

Fig. 3. Stylisation d'une tête léonine sur une empreinte d'Ebla (P. MATTHIAE, 1977, fig. 14).

Fig. 4. Stylisation d'une tête de lion sur une empreinte de Tell Brak (D. M. MATTHEWS, 1997, pl. 18.195).

Fig. 5. Stylisation pour une série de têtes de lionnes sur une autre empreinte de Tell Brak (d'après M. E. L. MALLOWAN, 1947, p. 148 n° 9, pl. 24.9).

Fig. 6. Anzu sur une plaque provenant de Mari (détail d'après H. WEISS, 1985, fig. 40).

Fig. 7. Assiette à décor léonin provenant de Mari (A. PARROT, 1956, p. 117, pl. 49.286-298-1310).

Fig. 8. Ishtar et ses lions ? (d'après E. DHORME, 1935, fig. 1).

Fig. 9. Amulette provenant de Tell Brak (M. E. L. MALLOWAN, 1947, p. 100 n° 2, pl. 9.2).